



AVIS D'APPEL A PROJET

En faveur de la **création de 120 places d'accueil de mineurs non accompagnés** pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance sur le Département du Morbihan

Date de publication de l'avis d'appel à projet : le 22 janvier 2024
Date limite de dépôt de candidature : 22 mars 2024

1. Qualités et adresses de l'autorité compétente :

Monsieur le Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale adjointe Solidarités
Direction Enfance Famille
64 rue Anita Conti
56000 – VANNES Cedex

Conformément aux dispositions de l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles ;

Le Conseil départemental du Morbihan publie un appel à projet portant sur la création de 120 places d'accueil dans ce cadre à raison de 100 places en hébergement diversifiées sur l'ensemble du Département et de 20 places en accueil collectif sur le Département.

Le ou les services créés ou étendus relèveront de l'article L.312-1 | 1° du code de l'action sociale et des familles.

2. Contenu du projet et objectifs poursuivis

Pour répondre à la saturation de ces services, anticiper les perspectives futures et s'assurer d'un accueil adapté pour ces jeunes, le Département doit ouvrir de nouvelles places d'accueil en conséquence et se doter de marges de manœuvres pour tenir compte de l'augmentation de ces accueils.

Le présent appel à projet vise à créer **120 places** d'accueil dans ce cadre à raison de 100 places en hébergement diversifiées sur l'ensemble du Département et de 20 places en accueil collectif sur le Département.

La mise en œuvre du projet est prévue au plus tard en **juillet 2024**.

3. Cahier des charges

Le cahier des charges de l'appel à projet est annexé au présent avis.

L'avis d'appel à projet et le cahier des charges sont publiés au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Morbihan et pourront être téléchargés sur le site Internet du département du Morbihan www.morbihan.fr.

Ils pourront également être adressés par messagerie, sur simple demande écrite formulée auprès de la direction enfance famille du département du Morbihan à l'adresse électronique suivante : partenairesenfancefamille@morbihan.fr.

4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection

L'ouverture des dossiers de candidature se déroulera à l'expiration du délai de réception des réponses. Les dossiers parvenus après la date limite ne seront pas recevables.

Les projets seront analysés par les instructeurs désignés par le département selon 3 étapes :

- 1) Vérification de la régularité administrative des candidatures et du caractère complet des dossiers, conformément aux articles R.313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles,
- 2) Vérification de l'éligibilité du projet des critères minimums spécifiés, à ce stade, l'instruction des dossiers manifestement étrangers au cahier des charges ne sera pas engagée,
- 3) Analyse au fond des projets en fonction des critères de sélection.

Les projets seront ensuite examinés et classés par la commission d'information et de sélection d'appel à projets, dont la composition fait l'objet d'un arrêté du Président du Conseil départemental du Morbihan.

La liste des projets par ordre de classement puis la décision d'autorisation seront publiées au recueil des actes administratifs du Département du Morbihan.

Une décision individuelle sera notifiée à l'ensemble des candidats.

5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature et composition des dossiers

a. Conditions de remise de candidature au département

Chaque candidat devra adresser un dossier de candidature, en une seule fois, par courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Compte tenu de l'importance des besoins sur le Morbihan et de la nécessité d'apporter dans les plus brefs délais une réponse complémentaire à ces publics en difficultés, ce dossier devra être déposée **avant le 22 mars 2024** (le cachet de la poste ou le récépissé faisant foi), soit les formes suivantes :

- deux exemplaires en version papier ;
- une version dématérialisée (clé USB).

Le dossier de candidature doit être adressé à :

- Monsieur le Président du Conseil départemental du Morbihan
Direction générale ajoutée Solidarités
Direction Enfance Famille
64 rue Anita Conti
56000 – VANNES Cedex.

Les dossiers seront insérés sous deux enveloppes cachetées.

L'enveloppe interne devra obligatoirement comporter les mentions suivantes :

« Documents confidentiels - appel à projet – places d'accueil MNA »

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées jusqu'au **8 mars 2024** par messagerie à l'adresse suivante partenaireenfancefamille@morbihan.fr. Une réponse sera apportée à l'ensemble des candidats au plus tard le **15 mars 2024**.

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en mentionnant leurs coordonnées.

b. Composition des dossiers

Le dossier comportera obligatoirement les pièces visées par l'article R.313-4-3 du code de l'action sociale et des familles.

6. Publication et modalités de consultation du présent appel à projets

Le présent appel à projets sera publié au recueil des actes du Département du Morbihan et déposé sur le site internet du département.

7. Calendrier

L'appel à projet est lancé le 22 janvier 2024. Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard 22 mars 2024. La tenue prévisionnelle de la commission d'appel à projet est programmée en avril 2024 avec audition des candidats ayant remis une proposition recevable.

La mise en place du dispositif est prévue en juillet 2024.

Vannes, le

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*Pour le président du conseil départemental et par
délégation*

La directrice générale adjointe des Solidarités

MARIELLE DOREAU